

## **Cadre conceptuel de l'information financière : L'entité comptable**

### **Avril 2010**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
DES COMMENTAIRES :  
LE 16 JUILLET 2010**

Le présent exposé-sondage sur le cadre conceptuel international d'information financière reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont en faveur du texte proposé expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et qu'ils comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui. Tous les commentaires reçus seront postés sur le site [www.cnccanada.org](http://www.cnccanada.org) dans les dix jours à compter de la date limite de réception des commentaires, à l'exception de ceux dont l'auteur a demandé la confidentialité.

**Pour être pris en considération, les commentaires devront être reçus avant le 16 juillet 2010, adressés à :**

**Peter Martin, CA  
Directeur, Normes comptables  
Conseil des normes comptables  
277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3H2**

Un [formulaire de réponse](#) en format PDF a été posté avec le document, afin de vous faciliter l'envoi de vos commentaires. Vous pouvez toutefois, si vous le préférez, faire parvenir vos commentaires par courriel (en format Word) à l'adresse suivante : [ed.accounting@cica.ca](mailto:ed.accounting@cica.ca)

---

## Points saillants

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* les propositions présentées dans l'exposé-sondage de l'International Accounting Standards Board (IASB), *Cadre conceptuel de l'information financière : L'entité présentant l'information financière*.

### Contexte

Dans le cadre d'un projet conjoint, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) travaillent à l'élaboration d'un cadre conceptuel commun amélioré visant à constituer un fondement solide pour l'élaboration des futures normes comptables.

Le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers de l'IASB* contient une définition de l'«entité présentant des états financiers», mais le *Statements of Financial Accounting Concepts* du FASB ne comporte pas de définition équivalente de l'entité comptable. L'exposé-sondage propose un concept de l'entité comptable fondé sur la pratique actuelle.

### L'exposé-sondage de l'IASB

L'exposé-sondage de l'IASB «[Cadre conceptuel de l'information financière : L'entité comptable](#)» (appelé ci-après l'exposé-sondage) peut être consulté sur le site de l'IASB à [www.iasb.org](http://www.iasb.org).

### Principaux éléments

Il est indiqué dans l'exposé-sondage que le concept de l'entité comptable proposé vise à appuyer l'objectif de l'information financière à usage général, qui consiste à «fournir au sujet de l'entité qui la présente des informations utiles pour prendre des décisions sur la fourniture de ressources à l'entité et pour évaluer si la direction et le conseil d'administration de l'entité ont utilisé avec efficacité et efficacie les ressources fournies».

L'entité comptable est définie ainsi : «ensemble circonscrit d'activités économiques dont l'information financière est susceptible d'être utile aux investisseurs en capitaux propres, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels qui ne peuvent obtenir directement l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions sur la fourniture de ressources à l'entité et pour évaluer si la direction et le conseil d'administration de cette entité ont utilisé avec efficacité et efficacie les ressources fournies».

Il est proposé dans l'exposé-sondage que lorsqu'une entité qui contrôle une ou plusieurs entités prépare des rapports financiers, elle doit présenter des états financiers consolidés. Une entité contrôle une autre entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de cette autre entité afin d'obtenir des avantages pour elle-même, ou de limiter ses pertes. L'exposé-sondage précise que les états financiers consolidés sont plus susceptibles de fournir une information utile au plus grand nombre d'utilisateurs.

Il est également proposé dans l'exposé-sondage de permettre la présentation d'états financiers individuels de la société mère si ces états sont présentés avec les états

financiers consolidés, et la présentation d'états financiers combinés d'entités sous contrôle commun, parce que ces états peuvent fournir une information utile sur le groupe que forment les entités sous contrôle commun.

### **Calendrier d'adoption**

L'IASB n'a pas encore proposé de date d'entrée en vigueur. Actuellement, le Conseil prévoit publier le concept de l'entité présentant l'information financière dans sa version définitive au quatrième trimestre de 2010.

Le CNC incorporera ce concept dans la Partie I du *Manuel* peu après sa publication par l'IASB.

### **Autre**

L'IASB a aussi publié une *Basis for Conclusions*, qui accompagne son exposé-sondage. Cette base des conclusions ne fait pas partie intégrante de l'exposé-sondage, mais les intéressés sont néanmoins encouragés à la consulter.

### **Appel à commentaires**

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. L'appel à commentaires de l'exposé-sondage précise les questions auxquelles l'IASB aimerait particulièrement que les parties prenantes répondent. Les intéressés canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC souhaite recevoir les commentaires des répondants canadiens sur les questions supplémentaires suivantes au sujet du concept proposé.

L'IASB a élaboré le concept proposé en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où les propositions contenues dans l'exposé-sondage seraient approuvées par l'IASB, y a-t-il selon vous certains aspects du concept proposé qui le rendent totalement ou partiellement inapproprié pour les entités canadiennes, même s'il est approprié pour le reste du monde? Si oui, veuillez préciser quels aspects et quelles circonstances rendent le concept proposé inapproprié pour les entités canadiennes.

Veuillez faire parvenir vos réponses à ces questions supplémentaires directement au CNC.

Pour faciliter votre tâche, un formulaire de réponse en format PDF a été posté avec le document, qui peut être téléchargé [ici](#). Vous pouvez enregistrer le formulaire pendant et après la rédaction de votre réponse pour consultation future. Par ailleurs, vous pouvez faire parvenir vos commentaires écrits par courriel (de préférence en format Word) à l'adresse : [ed.accounting@cica.ca](mailto:ed.accounting@cica.ca)

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB et sur les questions supplémentaires du CNC prend fin le 16 juillet 2010.